LE MAG'
LE12

L'AMBITIEUX PROGRAMME DE RÉHABILITATION SE POURSUIT!

L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap

2021: De nouveaux compteurs d'eau individuels









Sommaire

Un plan vélo pour accompagner les nouveaux modes de déplacement	Ź
Édito	2
Un logement adapté à vos besoins	-
Ensemble, améliorons la qualité des interventions !	8
Plan Climat d'Elogie-Siemp, où en sommes-nous ?	10
L'ambitieux programme de Réhabilitation d'Elogie-Siemp se poursuit!	14
Et si on parlait ascenseurs ?	17
De nouveaux compteurs d'eau individuels en 2021	18
Les éco-gestes d'Elogie-Siemp sur Facebook	20

Elogie-Siemp Le Mag' est édité par Elogie-Siemp • 8 boulevard d'Indochine à Paris 19° • RCS Paris B 552 038 200 • Tél. : 01 40 47 55 55 • communication@elogie-siemp.paris • Directrice de la publication : Valérie de Brem • Rédaction et réalisation : Direction de la communication • Crédits : Alexis Toureau, Eveline de Brauw & Roman Cardot, Mehrak, Cyril Bruneau, Franck Badaire, Elogie-Siemp, Freepik, Unsplash • Impression : Willaume-Egret • Septembre 2020

ÉPITO

En cette période de rentrée marquée par un contexte sanitaire fragile et changeant, la solidarité et l'attention portée aux autres et plus particulièrement aux séniors sont fondamentales. Ainsi, nous consacrons plusieurs articles de ce Mag' à cette thématique. Il est notamment question du lien intergénérationnel avec les Voisins du Cœur, et de l'adaptation de votre logement en cas de handicap pour les séniors et les personnes handicapées.

Cette période inédite a également mis en lumière l'urgence de la prise de conscience de la crise climatique. C'est l'occasion de faire le point sur l'avancée du nouveau Plan Climat d'Elogie-Siemp, le programme ambitieux de réhabilitation et le plan vélos d'Elogie-Siemp. Les agences et les loges sont à nouveau ouvertes au public et l'ensemble de nos activités a repris dans le respect des règles sanitaires.

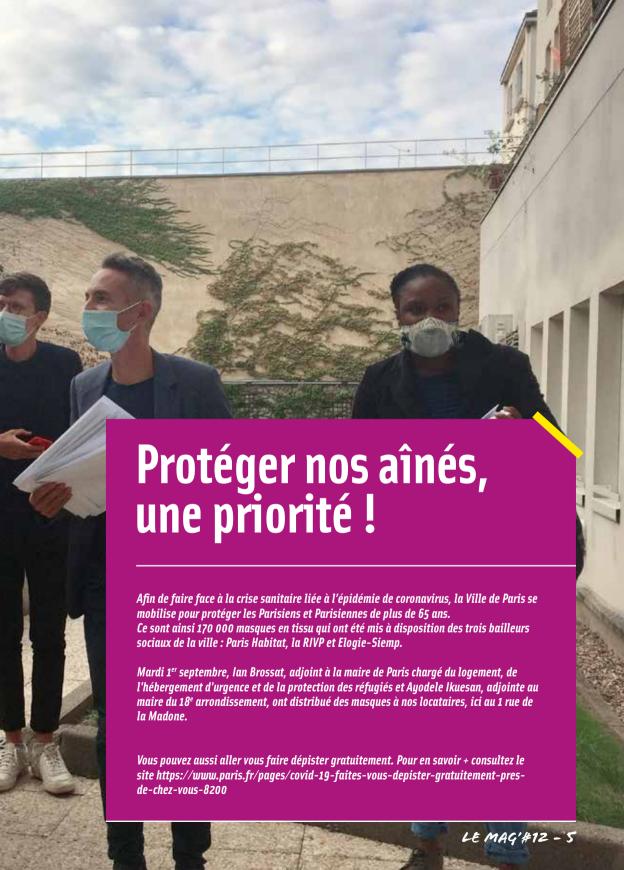
Enfin, nous vous rappelons que la crise sanitaire que nous traversons n'est pas terminée, le virus circule toujours. Il nous faut donc continuer à être particulièrement vigilants ensemble, partout et tout le temps. Dans les espaces extérieurs et les parties communes, notamment, il est indispensable de porter un masque et de respecter les gestes barrière... pour nous protéger et protéger les autres et, en particulier les plus âgés et les plus vulnérables...

Plus que jamais, nous sommes à vos côtés. Nous vous souhaitons une bonne rentrée et vous laissons, sans plus attendre, à la lecture de ce nouveau numéro de votre Mag'.



Valérie de Brem Directrice générale





UN LOGEMENT ADAPTÉ À VOS BESOINS

Vous êtes en situation de handicap ou de vieillissement et votre logement n'est plus adapté à vos besoins ? Elogie-Siemp s'engage auprès des locataires en situation de handicap ou de vieillissement en prenant en charge et en réalisant les travaux d'adaptation de leur logement afin de faciliter leur maintien à domicile.

EN OUOI CA CONSISTE?

Votre logement n'est plus adapté à vos besoins et nécessite la réalisation de travaux pour vous permettre de jouir pleinement de votre logement, ou l'accès au mobilier de votre salle de bain devient difficile, Elogie-Siemp remplace, à ses frais, certains mobiliers ou installations électriques afin de vous aider dans vos gestes quotidiens.

QUELLES SONT LES CONDITIONS?

- > Vous avez plus de 65 ans, ou plus de 60 ans et disposez d'un certificat médical ou d'une carte d'invalidité.
- > Vous êtes en situation de handicap et titulaire d'une carte MDPH ou d'invalidité.



OUELLES SONT LES ÉTAPES DU PROJET?

- > Formulation de la demande : vous devez formuler votre demande auprès de votre agence ou sur votre espace locataire. Si tous les documents ont été transmis et que vous n'êtes pas en situation de sous-occupation, vous recevrez sous 20 jours un accord de principe permettant de lancer les études techniques.
- > Visite de votre domicile : une visite de votre domicile est prévue afin de définir les travaux adaprés à vos besoins, en présence si nécessaire d'un ergothérapeute.
- > Finalisation du projet : Elogie-Siemp fait établir des devis et prend en charge financièrement l'intégralité des travaux et études nécessaires.
- > Réalisation des travaux : entre votre demande et la finalisation des travaux, un délai moyen de 6 mois est nécessaire.

UNE FICHE PRATIQUE

Découvrez notre nouvelle fiche pratique, disponible sur votre espace locataire, rubrique M'informer, en agence ou dans les loges de vos gardiens et gardiennes. Bientôt sur nos réseaux, un tuto explicatif sera disponible!



Ensemble, améliorons la qualité des interventions!

La première commission d'évaluation des prestataires s'est tenue le 16 décembre 2019 dans le cadre de la Charte « Elogie-Siemp / Prestataires, tous engagés ! ».

Elle s'est appuyée sur les résultats des enquêtes de satisfaction annuelles, des enquêtes adressées suite à des interventions ainsi que sur les enquêtes complétées par les équipes d'Elogie-Siemp.

Les questions posées portaient sur le respect des délais, l'information avant travaux et la qualité des travaux.

L'objectif de cette évaluation est d'« objectiver » la satisfaction par rapport à nos prestataires, d'identifier les points nécessitant une amélioration, voire, ceux qui nécessitent, de modifier leur pratique s'ils souhaitent continuer à travailler avec nous.

L'évaluation des prestataires que nous avons réalisée en 2019 a donné lieu aux notes moyennes suivantes par grande catégorie d'entreprises intervenant pour le compte d'Elogie-Siemp: > Demande d'intervention technique : 72,15/100

> Entretien ménager : 79/100 > Ascensoristes : 82,20/100

> Contrat entretien chaufferie: 66,12/100

> Robinetterie : 70,31/100

> Travaux Plan Entretien : 86,10/100

> Réhabilitation: 77,27/100

L'analyse de ces différentes enquêtes montre que les pistes d'amélioration portent notamment sur l'identification du personnel, le non-respect d'un rendezvous pris - moins de cas concernés mais lorsque cela arrive, la satisfaction chute fortement - ou le besoin d'interventions multiples pour résoudre un problème. à l'inverse, le respect des plages horaires, l'amabilité des intervenants, la propreté après l'intervention et la qualité de l'intervention sont notés positivement.



Les résultats de cette commission d'évaluation ont été partagés avec le Conseil de Concertation Locative du Patrimoine en début d'année.

Un courrier a été adressé à chacun des prestataires évalués afin de lui transmettre ses notes et les notes moyennes des entreprises de la même catégorie que lui sur chacun des items qui ont été notés. Il leur a été demandé un plan d'actions pour les notes inférieures à 60 et des pistes d'amélioration pour les notes inférieures à la moyenne des prestataires.

Lorsque le niveau global de l'évaluation était en dessous du niveau de qualité attendue (moins de 60 de satisfaction globale), deux réunions de travail ont été planifiées. La première avait pour objet de leur présenter leurs résultats et la deuxième pour partager le plan d'actions proposé.

Cette commission se réunira tous les ans. Nous avons besoin de vous pour améliorer la qualité des interventions réalisées. Si vous recevez une enquête par sms ou mail, répondez-u, votre avis est précieux!

Cette charte a été signée le 7 octobre 2019 par Elogie-Siemp et une soixantaine de nos prestataires, formalisant ainsi les enjeux communs des signataires :

- > La qualité de service (satisfaction des locataires, évaluation des prestataires, réunion avec les prestataires),
- > La transition numérique (enquête de satisfaction après intervention, échanges de fichiers sécurisés, mise en place RGPD),
- > Le développement durable (chantiers éco-responsables, utilisation de ressources écoresponsables, bilan annuel des actions éco-responsables).

Tous nos appels d'offres intègrent aujourd'hui cette charte.



9 mois après l'adoption du plan climat Elogie-Siemp, malgré la crise sanitaire, où en sommes-nous ? Voici un aperçu des actions engagées.



Maîtriser nos consommations d'énergie

Un nouveau marché de fourniture pour l'électricité des parties communes (anciens tarifs bleus) permettra d'acheter 100% d'électricité renouvelable dès 2021, sans surcoût par rapport aux tarifs réglementés.

> Réduire nos émissions de gaz à effet de serre



6 opérations pilotes ont été engagées pour mieux connaître l'impact carbone de nos chantiers et agir plus efficacement sur la réduction de notre empreinte environnementale.





Protéger notre environnement

Les dernières opérations livrées : réhabilitation de la résidence Chevaleret-Dunois, 14 square Dunois et 183-185 rue du Chevaleret, à Paris 13°, 12 rue de Monceau, 26-26bis rue de Saint-Pétersbourg, à Paris 8° ou encore la Caserne des Minimes, dans le 3° arrondissement...autant d'opérations qui démontrent notre engagement de long terme sur cette ambition : logements économes en énergie, choix de matériaux pérennes, place donnée aux espaces végétalisés malgré les contraintes liées à la densité de la ville...

Accompagner les mutations de la ville



Le plan de mise à niveau des locaux vélos est accéléré. 80 résidences ont été identifiées. Avant fin 2021, des interventions y seront réalisées pour améliorer et compléter les solutions de stationnement pour les vélos.



Construire une ville résiliente

Avec la mise à jour du cahier de recommandations pour les architectes, les prochaines opérations de construction prévoiront systématiquement des occultations sur toutes les fenêtres exposées au Sud ou à l'Ouest, ainsi que pour toutes les chambres et les séjours ; c'est le début du Plan Volets annoncé en début d'année.

Expérimenter des solutions innovantes pour atteindre nos objectifs



Elogie-Siemp prépare un appel à idées auprès de start-ups et d'entreprises innovantes, avec l'aide d'Impulse Partners, pour tester des solutions afin d'améliorer les échanges avec les locataires pendant les chantiers de réhabilitation.



En ligne depuis juin, vous pouvez consulter notre site internet, qui partage nos ambitions et nos actions pour le Plan Climat : www.eloqie-siemp.paris/planclimat/





PUNAISES DE LIT: UN ACCORD SIGNÉ AVEC LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

Les punaises de lit restent malheureusement toujours d'actualité. Dès lors que vous pensez être concerné, signalez-vous à votre gardien. Une des trois entreprises partenaires d'Elogie-siemp sera alors mandatée pour réaliser un diagnostic visuel ou canin. Si votre logement est effectivement infesté, un diagnostic sera effectué sur les logements avoisinants (au-dessus. à côté. au-dessous).

Même sans l'avoir demandé, vous pouvez donc être contacté pour réaliser un diagnostic si un de vos voisins est concerné. Il est important d'ouvrir votre porte car tous les logements doivent être traités pour faire cesser l'infestation. Le diagnostic réalisé permet de déterminer le niveau d'infestation et le traitement adapté.

- > Les priorités 2 et 3 (infestations moyennes et mineures) seront réalisées par une de nos entreprises sous marché sur la base de protocoles établis en accord avec d'autres bailleurs parisiens, le Ministère de la solidarité et de la santé, la ville de Paris et l'hôpital Avicennes... Ces traitements sont suivis par vos responsables de secteur. Deux interventions à 15 jours d'intervalles seront réalisées.
- > Les priorités 1 (infestations majeures) nécessitent un traitement plus spécifique qui peut parfois exiger votre relogement ou le traitement de tous les logements d'une même cage d'escalier en même temps. Nos trois entreprises sous marchés sont remises en concurrence pour présenter la démarche qui leur semble la plus adaptée à l'infestation. Ces

traitements et leur organisation sont alors suivis par les services Habitat et Cadre de vie de vos Directions Territoriales.

Accord de patrimoine sur la démarche liée aux punaises de lit

Les traitements des infestations aux punaises de lit sont onéreux et parfois complexes. L'accord précise les modalités d'intervention, d'organisation et d'informations comme les différents niveaux d'infestations, l'accompagnement des locataires les plus fragiles ou le diagnostic systématique des logements à la relocation.

Par ailleurs, celui-ci fixe les modalités de prise en charge financière du coût des traitements : 60 % pour le bailleur, 40 % pour les locataires avec un principe de mutualisation. La participation financière des locataires sera facturée annuellement lors de la régularisation des charges effectuée sur la durée de l'accord. Son montant sera fonction des dépenses facturées l'année précédente divisés par le nombre de logements dans le patrimoine au 1^{er} janvier de l'année concernée sans pouvoir excéder un maximum de 4 € par logement. Vous allez recevoir prochainement un courrier vous précisant ces différents éléments.



L'AMBITIEUX PROGRAMME DE RÉHABILITATION D'ELOGIE-SIEMP SE POURSUIT!

Trois associations de locataires du Conseil de Concertation Locative du Patrimoine – la CNL, le SLC-CSF et la CLCV ont signé avec Elogie-Siemp une Charte de la Réhabilitation. Cette charte vise à définir les modalités de la concertation entre les locataires et leurs représentants avec Elogie-Siemp en cas de travaux de réhabilitation en milieu occupé et leur financement.

DÉROULÉ D'UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION

1 ETAPE 1

- > Faisabilité et validation de l'opération
- > Etudes techniques
- > **Diagnostic en marchant** avec les habitants et les représentants des locataires
- > Validation en Conseil de Paris





2

> **Réunion publique** pour expliquer le conventionnement et ses impacts



ETAPE 3
DÉSIGNATION DE L'ARCHITECTE

| | > **Information** des locataires et de leurs | représentants **de la désignation** par affichage

ETAPE 4 CONCEPTION 18 À 24 MOIS



1/Diagnostic

- > **Résultats** du diagnostic en marchant et enquête auprès de locataires.
- > **Visites** de logements.

2/ Avant projet

- > Rencontre et échange avec les représentants des locataires .
- > Réunion publique avec l'ensemble des locataires pour présenter le projet, ses objectifs et le financement.

3/ Projet

> **Information** des locataires sur le planning actualisé

ETAPE 5
TRAVAUX



1/ Désignation de l'entreprise et préparation de chantier

Information des représentants et **Réunion publique** avec l'ensemble des locataires pour présenter l'entreprise, sa méthode d'intervention et le planning.

2/ Les logements

Etat des lieux dans les logements puis réalisation des travaux

3/ Fin des travaux

Réalisation d'une **enquête de satisfaction** auprès des locataires



> **Bilan annuel** des consommations énergétiques et des charges après travaux.

Partage des résultats avec les représentants
 des locataires lors du 3ème bilan

Les représentants des locataires, nos interlocuteurs privilégiés.

Certaines parties du programme comme la sécurité incendie ou l'amélioration de la performance énergétique font partie d'un socle réglementaire obligatoire. Pour le reste, tout au long de l'opération, Elogie-Siemp travaille avec l'amicale sur le projet de réhabilitation et sur les modalités de mises en œuvre. Dès la phase conception, des réunions sont organisées pour partager le diagnostic réalisé, identifier des

spécificités d'usage qui ne l'auraient pas été, pour les traiter et avancer ensemble dans les études.

Avant chaque réunion publique, les équipes d'Elogie-Siemp rencontrent l'amicale de locataires pour lui présenter les éléments de la réunion et clarifier si besoin. En phase travaux, des points réguliers sont faits au sujet du chantier avec les représentants de locataires. Après l'opération, les résultats de l'enquête après travaux et le suivi de la performance énergétique sur 3 ans sont partagés.

CHIFFRES CLES REHABILITATION



13 opérations pour 1 435 logements où la maîtrise d'œuvre (l'architecte) est en cours de désignation

13



18 opérations pour 2 366 logements en cours de travaux

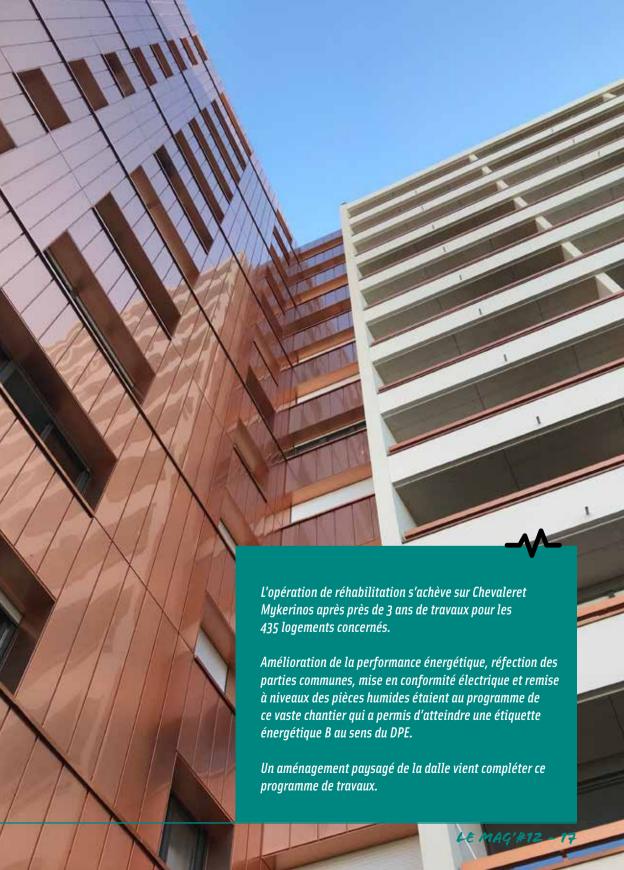
15 opérations pour 2 162 logements où la maîtrise d'œuvre (l'architecte) travaille sur l'opération

15



26 opérations supplémentaires représentant 760 logements vont être engagées cette année

26



ET SI ON PARLAIT ASCENSEURS?

Le parc d'Elogie-Siemp compte près de 1 000 ascenseurs dont la responsabilité du bon fonctionnement est confié à un collaborateur, cadre technique, au sein du service Sécurité Maintenance. Deux prestataires sont en charge de la maintenance, des travaux courants et des éventuelles prestations de désincarcération (personnes bloquées en cabine). Ils conseillent Elogie-Siemp sur l'état du parc, réalise des audits annuels, et pilote les réunions mensuelles de suivi d'exploitation. Elogie-Siemp s'appuie sur le référentiel AEA - Association Exigence Ascenseur - dont elle est membre fondateur pour assurer la maintenance, la sécurité et l'information liés aux appareils.

Toutes les 6 semaines, des opérations de maintenance sont réalisées sur chaque appareil. Les organes de sécurité font quant à eux l'objet d'une vérification approfondie tous les 6 mois. En cas de panne, un affichage doit être réalisé par le prestataire pour indiquer le jour de la remise en fonctionnement de l'appareil pour vous prévenir. Si la durée prévue de l'arrêt est supérieure à 72h, le prestataire de maintenance met en place un service de portage de colis. Pour les personnes à mobilité réduite, Elogie-Siemp missionne au besoin un prestataire de portage de personne. En cas d'arrêt non prévu, les équipes de la Protection Civile peuvent intervenir pour remonter la personne chez elle.

Afin d'assurer une qualité de service optimum, tous les ascenseurs sont équipés d'un système de

télésurveillance, qui permet de suivre en direct et à distance, l'historique des pannes, désincarcérations de personnes bloquées en cabine, opérations de maintenance... Ces indicateurs permettent de suivre au plus près les appareils mais aussi les prestataires, identifier les appareils qu'il convient de surveiller, sur lesquels il faut mettre un plan d'actions voire d'appliquer des pénalités en cas de non-respect des clauses contractuelles.

Enfin, Elogie-Siemp affecte des budgets annuels conséquents aux travaux de modernisation, remplacement complet et mise en conformité. Grâce à ces différents dispositifs, le taux de disponibilité des ascenseurs est supérieur à 99,4% pour une meilleure qualité de service rendu.

VOTRE ASCENSEUR EST EN PANNE ET VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À VOUS DÉPLACER ? NOUS POUVONS VOUS AIDER!

> Nous avons mis en place un portage, en cas de panne d'ascenseurs, pour les personnes en fauteuil qui se retrouveraient bloquées. Ce service est assuré par les équipes de la Protection Civile dans le cadre du partenariat que nous avons noué pour 3 ans.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter Elogie-Siemp assistance au 0811 36 00 18 (du lundi au vendredi de 12h à 14h et de 16h30 à 9h30, le week-end et les jours fériés 24h/24).

Un conseiller vous mettra en relation avec la Protection civile. Intervention entre 17h et 23h pour toute personne en fauteuil, dans un délai de 2h.





La maîtrise des consommations individuelles d'eau froide et d'eau chaude est un enjeu majeur pour les locataires. Il s'agit à la fois d'un enjeu économique mais aussi écologique inscrit dans le Plan Climat Elogie-Siemp.



Elogie-Siemp engage une grande opération de changement de l'ensemble des compteurs et de création de points de comptage pour les logements non équipés. Ainsi plus de 46 000 nouveaux compteurs seront installés.

Cette opération d'envergure se déroulera tout au long de l'année 2021 et s'appuiera sur l'intervention de deux ou trois prestataires qui assureront la maintenance et la gestion de ces compteurs durant 12 ans.

Ce projet sera l'occasion de mettre en place du télé-relevage afin de fiabiliser les relevés individuels et facturer les locataires au plus près de leur consommation réelle. Grâce à cette technologie qui transmet les index par voie électronique, l'accès au logement ne sera plus nécessaire pour le relevé. Elle fournira aussi des alertes "fuites" individuelles permettant par exemple au locataire d'identifier une fuite sur la chasse d'eau des WC.

L'ensemble du personnel de proximité d'Elogie-Siemp sera mobilisé sur ce projet.

LES VOISINS DU CŒUR FAVORIȘENT LE LIEN INTERGENERATIONNEL



Elogie-Siemp conduit depuis plusieurs années avec l'association Le Paris Solidaire, le programme « Les Voisins du Cœur ». Ce contrat, permis par la loi Elan, permet de loger à moindre coût, des jeunes entre 18 et 30 ans qui sont à la recherche d'un logement. Ces derniers s'engagent en échange à créer du lien avec des seniors de plus de 60 ans, désireux de compagnie ou d'un complément de revenu chez qui ils sont logés.

Depuis 2019, ont été mis en place une conciergerie, des ateliers (théâtre, informatique, écriture), des sorties (musées, balades), et des évènements conviviaux avec l'équipe de l'association. Les ateliers de sensibilisation au vieillissement auprès des jeunes adhérents ont été l'occasion pour eux de prendre conscience des difficultés rencontrées par les personnes âgées pour effectuer des gestes du quotidien qui paraissent simples (se brosser les dents, se baisser, enfiler une chaussette, etc...).

La période particulière que nous avons traversée de mars à mai 2020 a été l'occasion de renforcer des liens de proximité, de mettre en place des réseaux de solidarité entre voisins.

Un journal a été créé et des appels de convivialité ont été mis en place. Les jeunes adhérents du Paris Solidaire vivant dans des résidences Elogie-Siemp ont proposé leurs services (aide aux courses, passer chercher les médicaments) pour les voisins les plus âgés.

Si vous avez plus de 60 ans, disposez d'une chambre libre, et avez besoin d'une présence ou d'un complément de revenu, tentez l'expérience de la cohabitation intergénérationnelle ou si vous souhaitez accueillir un jeune chez vous, n'hésitez pas à contacter l'association Le Pari Solidaire au 01 42 27 06 20 ou à l'adresse contact@leparisolidaire.fr.

Entre 2008 et 2019 > 55 jeunes logés

Sur 2019-2020
> 16 jeunes occupent
13 logements dans
12 résidences
à Paris

L'âge moyen d'un jeune > 25.5 ans

L'âge moyen d'un sénior > 78,3 ans



PROTÉGEONS-NOUS ET PROTÉGEONS LES AUTRES

Le virus circule toujours, continuons nos efforts afin de nous protéger et protéger les plus fragiles.



Portez un masque* dans les espaces clos et parties communes : halls d'immeubles, escaliers, ascenseurs... * Utilisez un masque distribué en pharmacie et en

grandes surfaces ou un masque en tissu aux normes AFNOR.



Limitez le nombre de personne par ascenseurs et privilégiez si possible les escaliers



Déposez votre masque et vos gants pendant 24 heures dans un sachet plastique avant de les jeter dans votre poubelle ménagère, puis jetez votre sac bien fermé dans le local d'OM

Continuons d'appliquer les gestes barrières

Le port du masque ne remplace pas les gestes barrières ni la distanciation physique. Continuons de les appliquer.

- Lavez-vous les mains régulièrement avec du savon ou utilisez du gel hydro-alcoolique
- Toussez et éternuez dans votre coude, utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Evitez de vous toucher le visage
- Saluez sans serrer la main et arrêtez les embrassades
- Gardez une distance d'un mètre avec les autres lorsque cela est possible

